



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

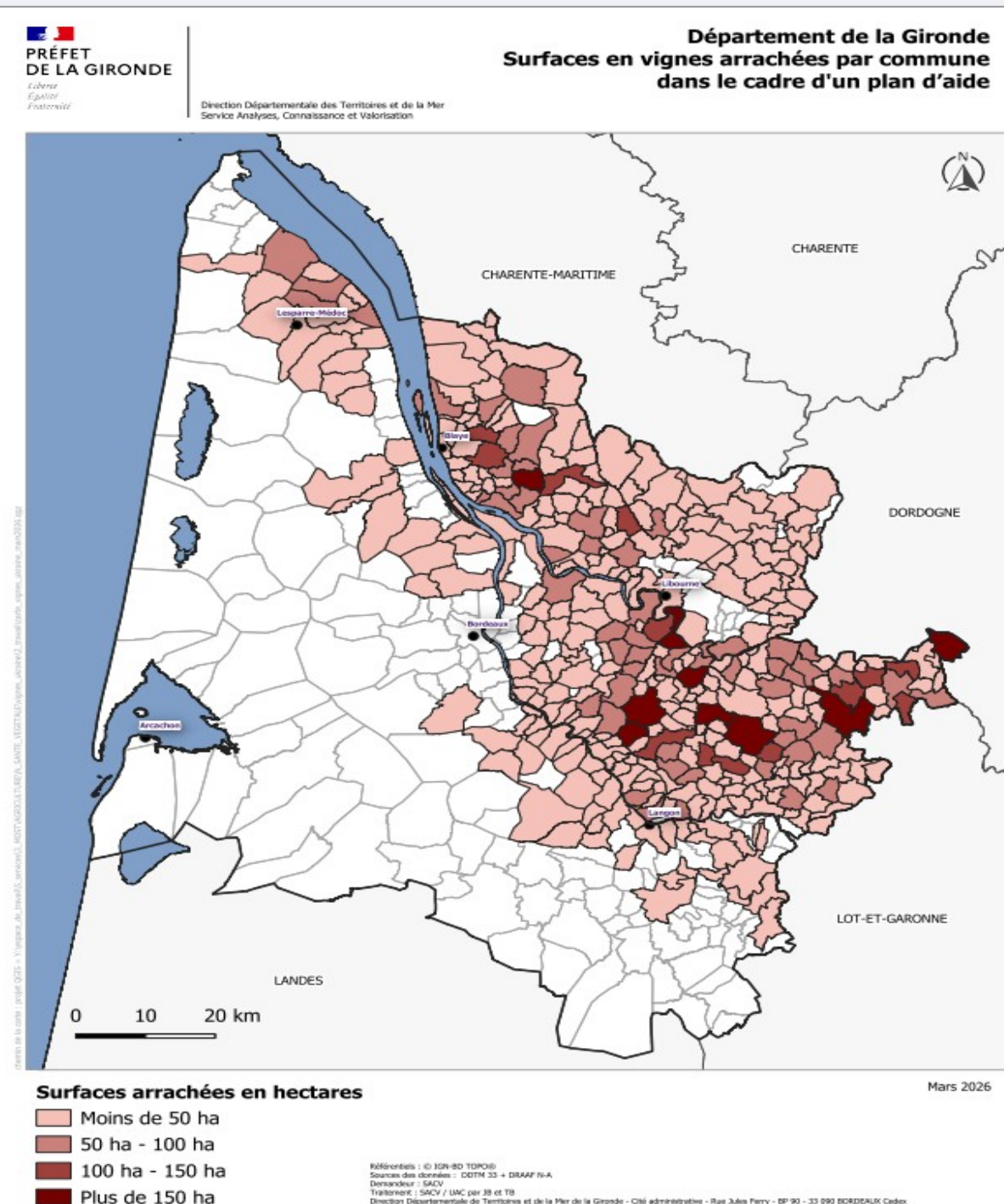
# ***Foncière d'Avenir en Gironde Réunion d'information***

# État des lieux de l'arrachage des vignes en Gironde (AOP et hors AOP) janvier 2026

- Arrachage sanitaire 1 et 2 (DDTM) : 8 383 ha
- Arrachage Ukraine (FAM) : 3 900 ha

NB : arrachages non aidés supplémentaires (estimation CIVB) : 7750 ha

Total : environ 20 000 ha arrachés depuis 2023



## *Rappel du contexte et objectifs*

Un dispositif d'intervention foncière afin de répondre aux objectifs suivants :

- ***Redonner des perspectives aux viticulteurs***
- ***Favoriser l'émergence de projets de diversification agricole, individuels ou collectifs***

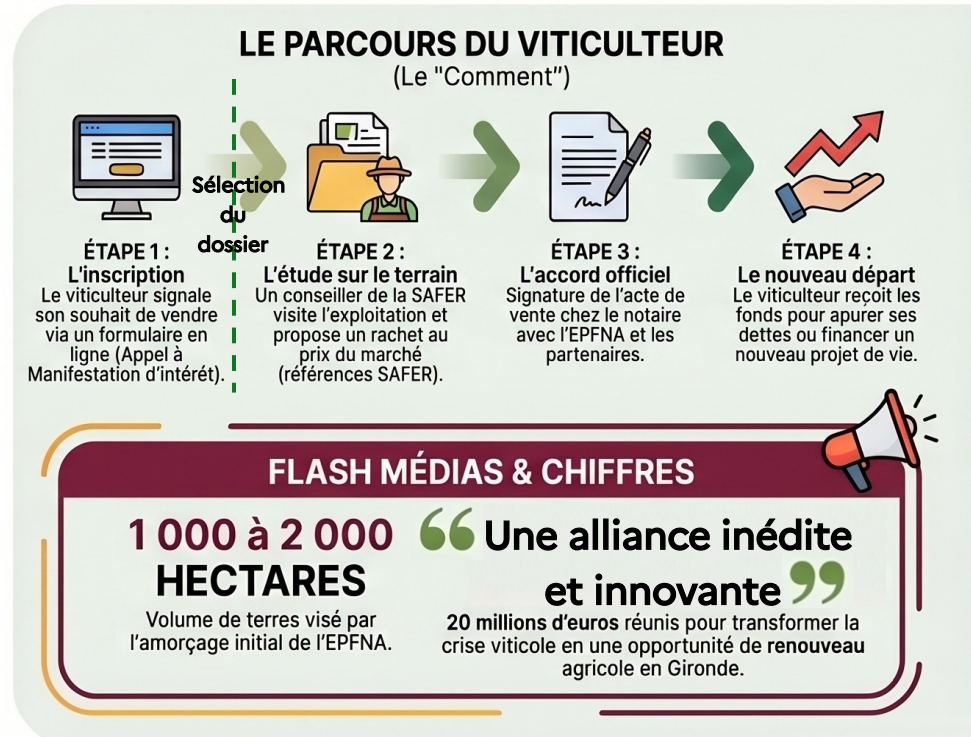
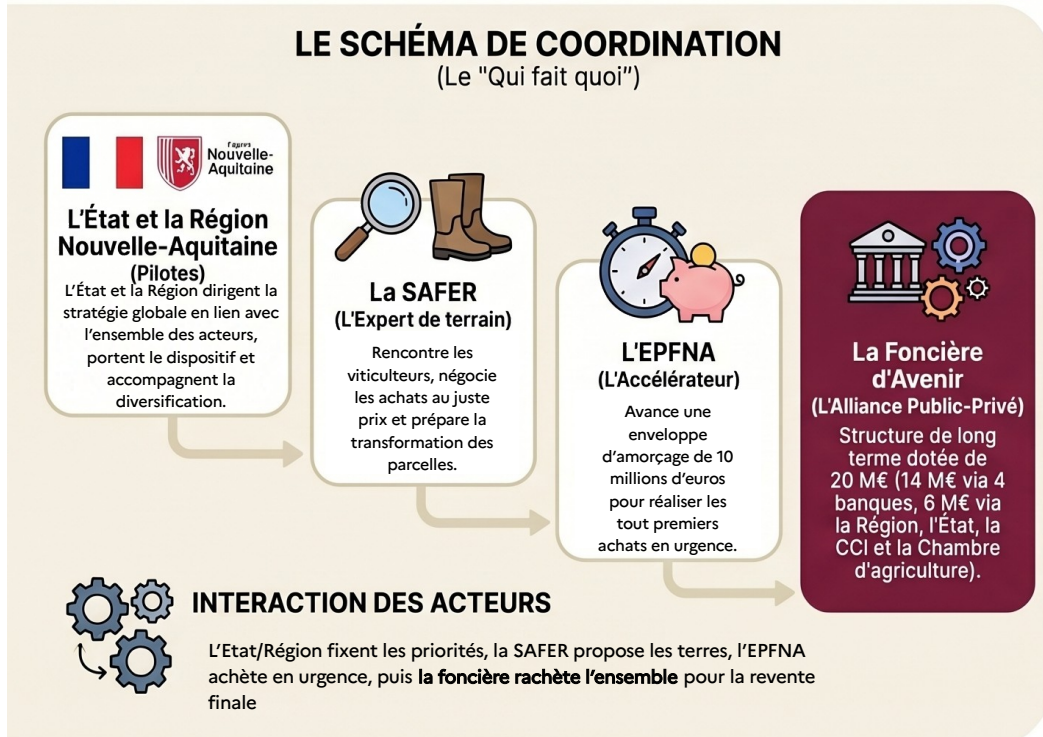
Mais aussi :

- Favoriser les projets agricoles collectifs dans une approche territoriale
- Permettre aux viticulteurs qui le souhaitent de cesser ou de diminuer leur activité viticole
- Contribuer au plan de lutte contre les vignes en friche.
- Réduire les stocks de vin qui impactent le bilan économique des entreprises, grâce à la distillation (financement privé)



# Foncière d'Avenir en Gironde :

Une expérimentation qui donne un nouveau souffle pour le vignoble girondin



**Calendrier :**  
COPIL : 5 mai  
AMI : du 6 mai au 7 juin 2026  
Bilan de l'AMI : début juillet 2026

# LE SCHÉMA DE COORDINATION

(Le "Qui fait quoi")



## L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine

(Pilotes)

L'État et la Région dirigent la stratégie globale en lien avec l'ensemble des acteurs, portent le dispositif et accompagnent la diversification.



## La SAFER

(L'Expert de terrain)

Rencontre les viticulteurs, négocie les achats au juste prix et prépare la transformation des parcelles.



## L'EPFNA

(L'Accélérateur)

Avance une enveloppe d'amorçage de 10 millions d'euros pour réaliser les tout premiers achats en urgence.



## La Foncière d'Avenir

(L'Alliance Public-Privé)

Structure de long terme dotée de 20 M€ (14 M€ via 4 banques, 6 M€ via la Région, l'État, la CCI et la Chambre d'agriculture).



## INTERACTION DES ACTEURS

L'Etat/Région fixent les priorités, la SAFER propose les terres, l'EPFNA achète en urgence, puis **la foncière rachète l'ensemble** pour la revente finale

# LE PARCOURS DU VITICULTEUR

(Le "Comment")



## FLASH MÉDIAS & CHIFFRES

**1 000 à 2 000  
HECTARES**

Volume de terres visé par l'amorçage initial de l'EPFNA.

“ Une alliance inédite et innovante ”

20 millions d'euros réunis pour transformer la crise viticole en une opportunité de **renouveau** agricole en Gironde.

## ***D'un partenariat EPFNA/SAFER à un partenariat Foncière/SAFER***

- Déploiement des financements en deux temps
  - Phase d'amorçage (2026-2028) : commande de l'État à l'EPF NA **Convention État – EPF NA – SAFER NA (10 M€)**
  - Portage moyen terme : **création d'une Foncière (banques, partenaires publiques (Région NA, CCI bordeaux Gironde, Chambre d'agriculture de la Gironde, ...). 20 M€ pour l'expérimentation.**
- Un opérateur foncier : la SAFER NA



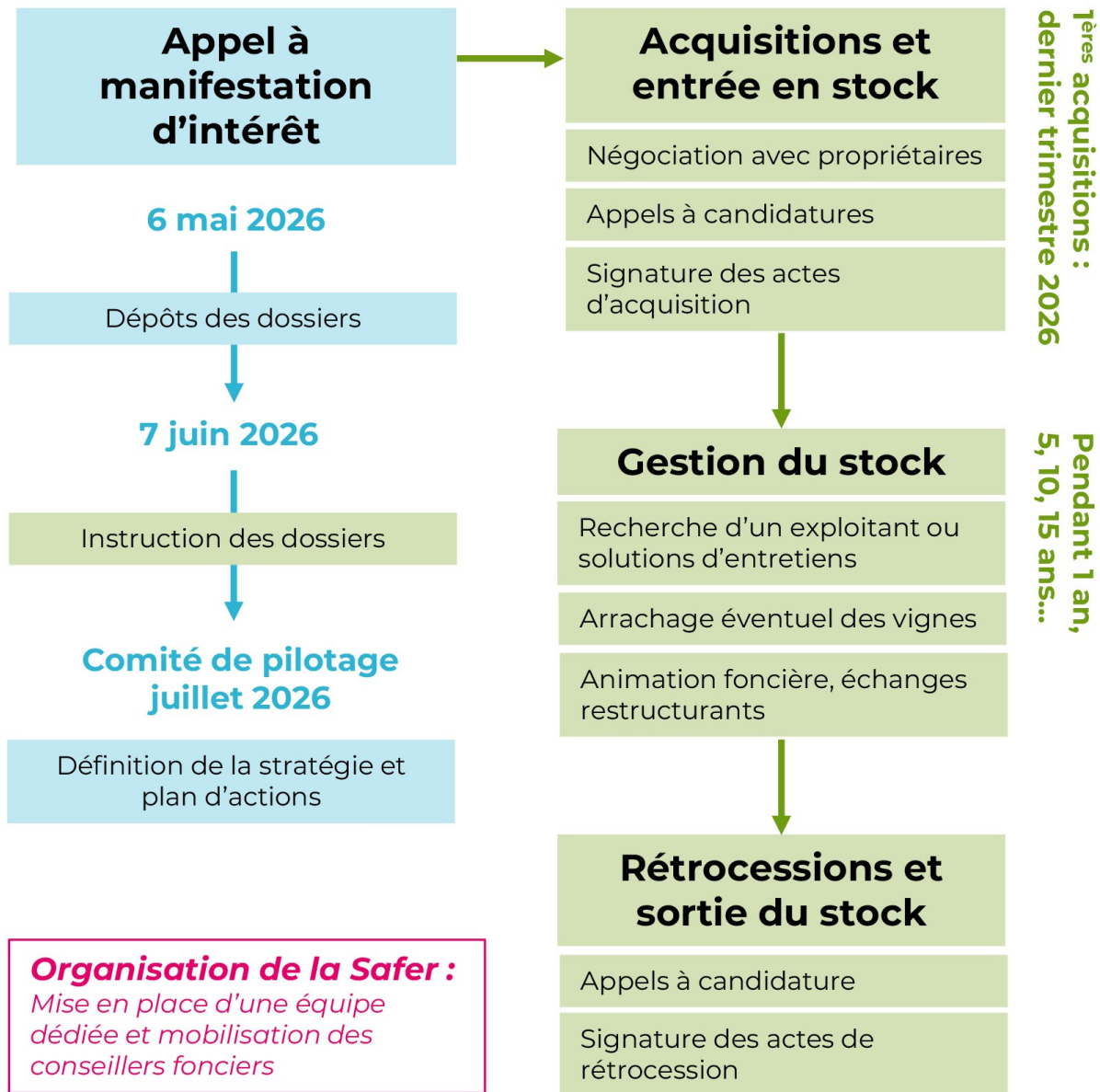
**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## ***Impact et organisation de la SAFER NA***



**Légende :**

Actions réalisées par la Safer



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



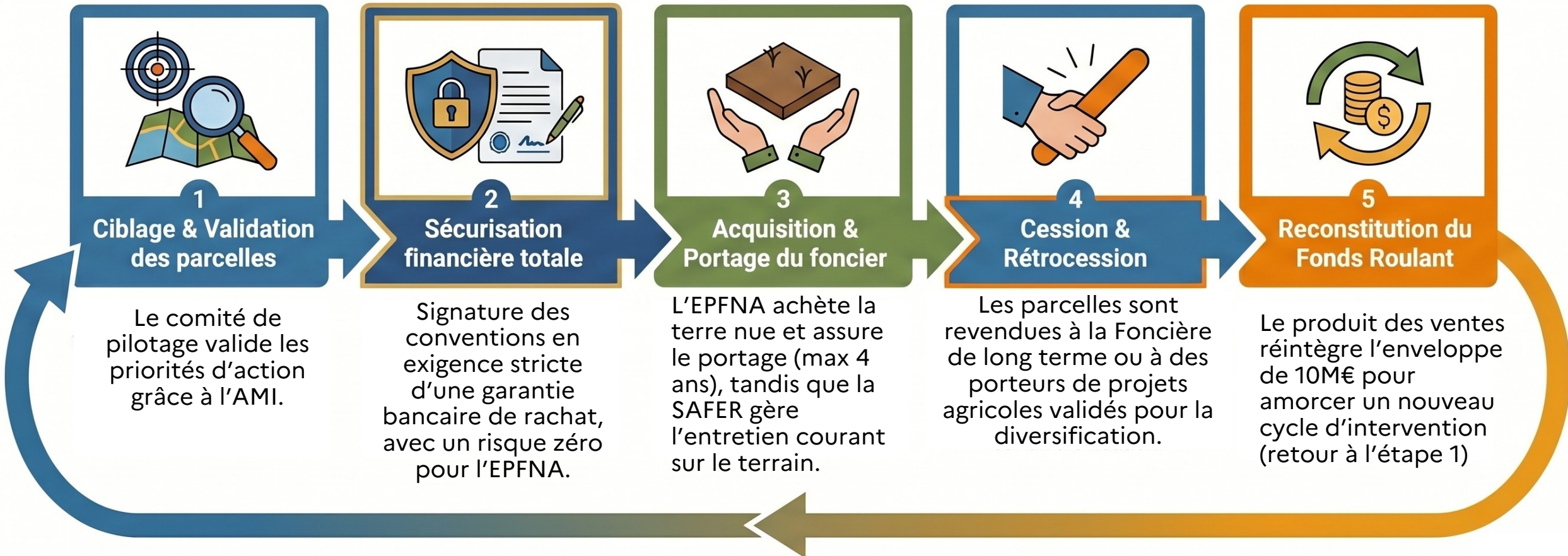
RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

***Amorçage du dispositif grâce à l'EPFNA***

# Le cycle d'intervention de l'EPFNA : 10 M€ pour le vignoble girondin

Face à la crise viticole, l'EPFNA mobilise une enveloppe d'amorçage de 10 M€ pour acquérir, restructurer et revendre les terres, créant un cycle financier vertueux sans risque public.

La SAFER agit en tant qu'opérateur technique tout au long du processus.





**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## ***Création d'une foncière publique/privée : avancement***



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## ***La Foncière d'Avenir en Gironde : un partenariat public/privé***

### ***Une répartition entre acteurs publics et acteurs privés :***

- 70 % privé : 14 millions d'euros répartis entre le Crédit Agricole, la Banque Populaire, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne
- 30 % public : 6 millions d'euros répartis à part égale entre le Conseil Régional et l'État avec notamment la contribution des chambres consulaires :
  - CCI Bordeaux Gironde
  - Chambre d'agriculture de la Gironde



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# ***Couplage foncier/distillation***

# ***Couplage foncier/distillation***

## ***Contexte de crise Mondiale de la filière Vin***

- Crise structurelle et conjoncturelle : contraction de la consommation, évolutions sociétales
- Instabilité géopolitique

## ***Problèmes spécifiques à BORDEAUX***

- Chute des ventes et impact du marché Chinois déséquilibre offre-demande structurel et problème climatiques
- Le travail sur le potentiel de production à été fait ( -20Mha en 3 ans et 10 Mha d arrachage complémentaires a venir )
  - Surstocks : + de 30 mois de stocks soit le double d un marché sain
  - Impact socio économique et de territoire : Emplois menacés , ainsi que l économie locale

# ***Couplage foncier/distillation***

## ***Objectifs principaux du couplage***

- Réduire les stocks excédentaires de vin ne trouvant pas de preneurs ( raisons diverses )
- Diminuer le ratio stocks
- Permettre aux viticulteurs ayant arraché de la vigne de se désendetter des CT/stocks

## ***Aide financière complémentaire à l'achat foncier***

- Le prix d'achat reste à déterminer à l'issue de l'AMI ( Travail de concert et sous convention a établir avec le leader Européen des Alcools de Bouche )
- Dans le cas de coopérateurs la distillation du vin pourra se faire via la coopérative.



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## ***Gouvernance du dispositif***

# ***Gouvernance du dispositif***

Le comité de pilotage

## ***Validation des grandes orientations :***

- Objectifs
- règles des appels à manifestation d'intérêt
- priorités d'intervention

# ***Gouvernance du dispositif***

## Le comité de pilotage

### **Composition :**

- État
- Collectivités territoriales : Région, Département, AMG 33, AMR
- Organisations professionnelles agricoles (4 syndicats agricoles représentatifs, FGVB, CIVB, collectif viti33, Vignerons indépendants, Agrobio Gironde)
- Coopération viticole et coopération agricole de Nouvelle Aquitaine
- EPFNA
- Banques actionnaires de la foncière
- Banque des territoires
- Banque de France
- Chambres consulaires : CCI Bordeaux-Gironde et Chambre d'agriculture de la Gironde
- SAFER NA
- Chambre des notaires
- Agence de l'eau Adour-Garonne

# ***Gouvernance du dispositif***

## Les comités d'engagement

- ***CT départemental et comité de validation de la SAFER NA :***
    - valident les projets d'échanges et les projets d'acquisition de l'EPF NA puis de la Foncière, après publicité.
    - valident les projets de rétrocession dans le cadre d'un projet de restructuration, après publicité.
  
  - ***Comité d'engagement de l'EPF NA :*** décide des acquisitions et des cessions de l'EPF NA
- Puis**
- ***Comité d'engagement de la Foncière :*** décide des acquisitions et des cessions de la Foncière.



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## ***Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)***



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# *Appel à manifestation d'intérêt (AMI)*

## *Objectifs*

- Identifier précisément les parcelles viticoles que les propriétaires fonciers souhaiteraient vendre ou échanger
- Établir une cartographie des parcelles proposées pour définir les secteurs prioritaires d'intervention.
- Permettre au comité de pilotage de fixer les critères d'éligibilité et de priorisation des acquisitions, en cohérence avec les objectifs de la Foncière d'avenir en Gironde

# Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

*A qui s'adresse-t-il ?*

- **Public cible** : propriétaires exploitants ou non exploitants de terres viticoles dans le département de la Gironde
- **Foncier cible** :
  - Terres nues issues d'arrachage viticole ;
  - Vignes cultivées vouées à l'arrachage en 2026 ;
  - Vignes en friche ;
  - Autres fonciers à titre accessoire : bois et bâtiments attenants.

# Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

## Comment déposer un dossier ?

→ Le formulaire de l'AMI est accessible sur le site : <https://demarche.numerique.gouv.fr/com-mencer/ami-fonciere-davenir-en-gironde>

→ **Période de dépôt** : du **06 mai 2026** et jusqu'au **7 juin 2026 à 23h59 au plus tard**

→ **Pour tout renseignement : SAFER Nouvelle-Aquitaine :**

→ Une adresse mail dédiée : ***fonciere@saferna.fr***

→ Une ligne téléphonique dédiée - **05 56 69 29 71** - qui sera accessible de :

→ 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

## ***Appel à manifestation d'intérêt (AMI)***

*Quels renseignements sont à fournir ?*

- Identité du propriétaire (coordonnées, numéro SIRET, CVI, ...)
- Descriptif succinct de l'exploitation agricole
- Descriptif du projet en lien avec les objectifs de la Foncière d'avenir en Gironde
- Descriptif des parcelles envisagées à la vente / stocks de vin à distiller

***Une notice précise les renseignements à fournir***

# *Appel à manifestation d'intérêt (AMI)*

## *Suite donnée aux candidatures*

- Analyse des résultats de l'AMI au regard notamment des critères suivants :
  - La qualité agronomique des sols en lien avec les possibilités de diversification
  - La cohérence parcellaire
  - Les opportunités environnementales
  - Les documents d'urbanisme
  - L'existence de projets territoriaux
  - La contribution au rebond financier de l'exploitation
  
- ***Une réponse à l'AMI ne signifie pas que le dossier sera retenu, mais chaque réponse sera prise en considération afin de dresser le bilan.***

# *Appel à manifestation d'intérêt (AMI)*

## *Suite donnée aux candidatures*

- Un 2ème comité de pilotage se réunira début juillet 2026 et déterminera les secteurs à enjeux et les dossiers prioritaires au regard de leur capacité à répondre aux mieux aux objectifs du dispositif, issus de l'analyse des résultats
- La SAFER débutera cet été les rendez-vous avec les pétitionnaires pour finaliser les contrats (signature d'une promesse de vente : accord des parties sur la chose et le prix)

## ***Foncière d'Avenir en Gironde Calendrier***

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : du 6 mai au 7 juin 2026
- 5 réunions publiques en sous-préfectures :
  - Blaye : 6 mai 9h - salle polyvalente de Cars ( 5 le bourg)
  - Libourne : 7 mai 9h - Lycée agro-viticole de Montagne, 36 Rte de Goujon, Montagne.
  - Langon : 7 mai 15h - sous-préfecture de Langon
  - Lesparre Médoc : 11 mai 14h - cinéma Jean Dujardin - 20 rue du palais de justice, Lesparre-Médoc
  - Bordeaux : 22 mai matin
- Analyse de l'AMI : juin 2026
- 2<sup>e</sup> Comité de pilotage : juillet 2026
- Première acquisition foncière : automne 2026



# Foncière d'Avenir en Gironde :

Une expérimentation qui donne un nouveau souffle pour le vignoble girondin

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES



### Désendetter les exploitations

Permettre aux viticulteurs de vendre leurs terres à la valeur du marché pour rembourser leurs emprunts bancaires.



### Consolider la compétitivité viticole

Accompagner la restructuration parcellaire (échanges, remembrement) pour préserver les meilleures terres.



### Accompagner les fins d'activité

Offrir une solution concrète de rachat aux propriétaires sans repreneur ou souhaitant arrêter la vigne.



### Relancer l'agriculture locale



Préparer les terres pour de nouvelles cultures (arbres fruitiers, élevage) adaptées aux besoins du territoire.

## LE SCHÉMA DE COORDINATION

(Le "Qui fait quoi")



### L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine (Pilotes)

L'État et la Région dirigent la stratégie globale en lien avec l'ensemble des acteurs, portent le dispositif et accompagnent la diversification.



### La SAFER (L'Expert de terrain)

Rencontre les viticulteurs, négocie les achats au juste prix et prépare la transformation des parcelles.



### L'EPFNA (L'Accélérateur)

Avance une enveloppe d'amorçage de 10 millions d'euros pour réaliser les tout premiers achats en urgence.



### La Foncière d'Avenir (L'Alliance Public-Privé)

Structure de long terme dotée de 20 M€ (14 M€ via 4 banques, 6 M€ via la Région, l'État, la CCI et la Chambre d'agriculture).



### INTERACTION DES ACTEURS

L'Etat/Région fixent les priorités, la SAFER propose les terres, l'EPFNA achète en urgence, puis la foncière rachète l'ensemble pour la revente finale

## LE PARCOURS DU VITICULTEUR

(Le "Comment")



### ÉTAPE 1 : Sélection du dossier

L'inscription Le viticulteur signale son souhait de vendre via un formulaire en ligne (Appel à Manifestation d'intérêt).



### ÉTAPE 2 :

L'étude sur le terrain Un conseiller de la SAFER visite l'exploitation et propose un rachat au prix du marché (références SAFER).



### ÉTAPE 3 :

L'accord officiel Signature de l'acte de vente chez le notaire avec l'EPFNA et les partenaires.



### ÉTAPE 4 :

Le nouveau départ Le viticulteur reçoit les fonds pour apurer ses dettes ou financer un nouveau projet de vie.

## FLASH MÉDIAS & CHIFFRES

1 000 à 2 000  
HECTARES

Volume de terres visé par l'amorçage initial de l'EPFNA.

“ Une alliance inédite et innovante ”

20 millions d'euros réunis pour transformer la crise viticole en une opportunité de renouveau agricole en Gironde.